

BULLETIN D'INSCRIPTION

VIDE-GRENIER 24 MAI 2026

EXPOSANT :

NOM Prénom :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

PIÈCE D'IDENTITÉ :

C.N.I. ☐ Permis de Conduire ☐ Autre : ☐

N° : Délivré le :

Par :

EMPLACEMENT :

Nombre d'emplacements de 4m :

Pour un montant de : €uros

MODE DE PAIEMENT

CB : ☐ ESPÈCES : ☐ CHEQUES : ☐

RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

1. DATE ET LIEU

Le vide-grenier se déroulera le dimanche 24 mai 2026 au Parc François Mitterrand (Boulevard Marcel Pagnol) à Châteauneuf-les-Martigues.

2. INSTALLATION ET HORAIRES

- Le déballage des exposants s'effectue exclusivement de 5h00 à 8h00.
- Tout emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre et pourra être réattribué par les organisateurs sans aucun remboursement possible.
- L'ouverture au public a lieu de 8h00 à 16h00.

3. ACCÈS VÉHICULE ET CIRCULATION

- L'accès au parc avec un véhicule est conditionné à la présentation du QR Code fourni lors de l'inscription (envoyé par mail ou remis lors des permanences).
- Aucun véhicule ne pourra circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 8h00 et 15h00.
- Le remballage est strictement interdit avant 15h00.

4. OBLIGATIONS DES EXPOSANTS

- Les exposants doivent stationner leur véhicule selon les instructions des organisateurs au plus tard à 8h00.
- Chaque participant doit repartir avec ses articles non vendus et laisser son emplacement vide et propre.
- Il est interdit de pénétrer sur les lieux avant l'ouverture sans l'invitation des organisateurs.

5. RESTRICTIONS DE VENTE

- La vente de denrées alimentaires et de boissons est formellement interdite (réservée à l'organisation et aux commerçants de la commune).
- La vente d'articles neufs ou d'animaux est strictement interdite.
- Conformément à la loi (Art. L310-2 du Code de commerce), les particuliers ne peuvent participer qu'à deux ventes au déballage par an au plus, pour vendre exclusivement des objets personnels et usagés.

6. RESPONSABILITÉ

- L'association TED Attitude décline toute responsabilité en cas de vol, perte, casse ou dégradation de quelque nature que ce soit sur le lieu de vente.

7. ANNULATIONS ET CAS DE FORCE MAJEURE

- Par l'exposant : Le remboursement est intégral pour les annulations écrites reçues au plus tard le 17 mai 2026. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera accordé.
- Météo et Sécurité : En cas de conditions météo défavorables (pluie intense, vent violent) ou de décision des autorités (Mairie, Préfecture), l'association se réserve le droit d'annuler l'événement pour la sécurité de tous.
- Remboursement : En cas d'annulation par l'organisateur, les exposants seront remboursés dans un délai maximum d'un mois.

8. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le tarif est de 15€ l'emplacement de 4 mètres. Les chèques de réservation sont mis à l'encaissement uniquement après la manifestation.